AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-287200273-20230922-230921CAR04ART-AI
en date du 22/09/2023 ; REFERENCE ACTE : 230921CAR04ART 230921CAR04ART

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SARTHE

ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR ET REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté 210428DIR01ARNT instituant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des fonctionnaires des communes et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Sarthe
Vu l'arrêté 190620CAR05ART fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur et rédacteur principal 2ème classe par voie de promotion interne,
Vu l'arrêté 220901CAR04ART fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur et rédacteur principal 2ème classe par voie de promotion interne,
Considérant que le nombre de recrutements dans le cadre d'emplois de rédacteur intervenus dans les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion permet d'ouvrir 6 postes,
Considérant les dossiers présentés par les collectivités affiliées,
Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur,

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 septembre 2023, la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne en application des articles 8 et 27 du décret 2012-924 est arrêtée ainsi qu'il suit :

BONHOMMET Françoise
BRIERE Nathalie
FOUQUERAI Sonia
GUITTET Annie
LEVEAU Delphine
VIGNAS Béatrice

Article 2 : A compter du 21 septembre 2023, la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal 2ème classe au titre de la promotion interne en application de l'article 12 du décret 2012-924 est arrêtée ainsi qu'il suit :

CISSE Françoise
POUPARD Aurélie

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis :

- au Représentant de l'Etat,

Fait à LE MANS, le 21 septembre 2023
Le Président
Didier REVEAU

Date de transmission préfecture : 22/09/2023
Date de publication : 22/09/2023

Signé électroniquement par :
Didier REVEAU
Le 21/09/2023 à 17:00

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

3, rue Paul Beldant – 72014 Le Mans Cedex 2 – Tel 02 43 24 25 72
service.carrieres@cdg72.fr – www.cdg72.fr